

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy**

Séance du : 23 septembre 2020

Convocation du : 16 septembre 2020

Objet : Finances. Décision modificative au Budget Economique ZA.

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à Veynes sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, Président, assisté de Fabien GASCARD, secrétaire.

Etaient présents : Françoise Pinet, Alain Boyoud, Jean Rousseau, Anne-Marie Gros, Monique Barthélémy, Marie-Paule Rogou, Laurent Celce, Alain Manivel, Christiane Acanfora, Michel Ricou-Charles, Robert Pauchon, Dominique Truc, Rémy Frey, Fabien Gascard, Maurice Chautant, Roland Amador, Mallorie Bourgogne, Jean-François Contoz, Josette Revoux, Jean-Marie Gueyraud, Jean-Claude Vallier, Jean-Pierre Brioulle, Olivier Regord, Christian Gilardeau-Truffinet, Christian Aubert, Jean Banal, Françoise Bellanger, Lamia Contrucci, Serge Eysseric, Gérald Griffit, Bernadette Saudemont, Rajaa Toussaint.

Excusés : Jacques Francou, Roger Aquino, Georges Lesbros, Alain Causse, Karine Pelloux

Pouvoirs : A. Causse excusé a donné pouvoir à Serge Eysseric
K. Pelloux excusée a donné pouvoir à Rajaa Toussaint

La Vice-Présidente chargée des Finances, Marie-Paule ROGOU, informe les délégués que pour le Budget Economique une inscription de crédits en investissement est nécessaire. Il convient d'ouvrir un programme : « ZA Auguste Eiffel » pour l'achat de terrains limitrophes à l'entreprise RD Technologies qui souhaite redéployer son entreprise. Elle propose la décision modificative suivante :

En investissement :

Programme « ZA Auguste Eiffel », inscription de crédits au compte 2111 pour 100 000 €. Les crédits sont pris au programme « ZA Le Saix » qui ne verra pas le jour sur l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la proposition de la vice-Présidente et charge le Président des formalités nécessaires.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 34 dont 2 pouvoirs	Pour : 34	Abstention : 0	Contre : 0

Ainsi fait et délibéré à Veynes, les
jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Michel RICOU-CHARLES